



## Union libre et heritage pour enfant d'une première union

Par **papaye66**, le **13/01/2016** à **14:00**

Bonjour,

Je vis en union libre depuis 10 ans avec un homme divorcé père de deux enfants. Je suis moi-même la mère d'un garçon de 29 ans. Nous vivons dans la maison de mon compagnon et n'avons en commun que les véhicules et les meubles. Suite à une discussion avec mon conjoint concernant la succession en cas de décès, j'ai eu la surprise d'entendre qu'il ne concéderait rien à mon fils si je venais à décéder.

Les cartes grises des véhicules sont à nos deux noms mais je ne possède plus les factures de l'ensemble du mobilier et nombreux achats faits en communs. Que puis je faire pour que mon fils ne soit pas lésé lors d'un éventuel décès.

Mon compagnon n'envisage ni pacs ni mariage et nous n'avons pas de compte commun.

En vous remerciant de vos conseils

Cordialement